Non â la rêvision inacceptable de la Loi sur la chasse Case postale 5534 8050 Zurich



lls peuvent à tout moment être inscrits sur la liste des espèces pouvant être régulées. Sans que le peuple ou le Parlement n'ait son mot à dire.

• Le castor, le cygne tubercule, le lynx etc. en danger!

Sans qu'ils n'aient Jamais provoque de degats. Simplement parce qu'ils existent.

Des animaux protégés peuvent être abattus.

La loi affaiblit la protection des animaux sauvages au lieu de la renforcer.

Les animaux rares sont encore plus menacés.

Référendum Non à la révision inacceptable de la Loi sur la chasse















A plier et glisser sans enveloppe dans la boîte aux lettres.

Référendum contre la modification de la Loi sur la chasse

Publiée dans la Feuille fédérale le 08.10.2019

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 27.09.2019 de la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du Code pénal.

	N° postal :	Commune politique :		Canton:		WF1
	Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissan- ce exacte (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1						
2						
3						
4						
5						

Expiration du délai référendaire: 16.1.2020

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée rapidement au comité référendaire: Non à la révision inacceptable de la Loi sur la chasse, Case postale 5534, 8050 Zurich. Commander d'autres formulaires de signatures: Association Loi sur la chasse NON, c/o Pro Natura, Dornacherstrasse 192, 4018 Bâle, info@loi-chasse-non.ch; T 061 317 92 08 ou 061 317 91 91; www.loi-chasse-non.ch.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signa leurs droits politiques.	ttaires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale d	ans la commune susmentionnée et y exercent
		Sceau:
Lieu:	Signature manuscrite :	
Date :	Fonction officielle :	